



« VILLENEUVOIS A VELO »
Association
11 rue Paul Claudel
47300 VILLENEUVE SUR LOT

Service Urbanisme

Affaire suivie par [REDACTED]

Tél : [REDACTED]

Mail : [REDACTED]

Fumel, le 15 février 2024

RAR 1A 185 518 4966 5

Objet : Réponse au recours gracieux réceptionné le 21/11/2023 relatif à l'absence d'aménagement cyclable rue Léon Jouhaux à Fumel

**Réf. : - votre courrier pour recours gracieux réceptionné le 21 novembre 2023
- notre première réponse par courrier du 8 janvier 2024
- notre rencontre en mairie le 12 février 2024**

Monsieur le Président,

En date du 12 février dernier, nous nous sommes rencontrés dans le cadre de la médiation faisant suite à notre réponse du 8 janvier 2024 et à votre recours gracieux. Au cours de cette rencontre, j'ai pu vous exposer les arbitrages rendus à l'égard de la requalification de la rue Léon Jouhaux et de la circulation des cyclistes.

En effet, sur cette rue, conformément aux demandes émises par les habitants lors des réunions publiques et ateliers participatifs, les aménagements ont répondu au stationnement de proximité, à la renaturation et à la sécurité.

Aussi, comme exposé dans mon courrier du 8 janvier, nous avons priorisé deux voies secondaires plus opportunes en matière de sécurité et de confort pour accueillir un aménagement cyclable et permettre l'accès au centre-bourg des cyclistes ; à savoir la rue Armand Fallières et la rue Gabriel Soulacroix.

Comme vous l'avez constaté ce jour-là, sur plan présenté, la poursuite de la requalification urbaine de la ville en 2024 intègre une voie mixte à la fois sur l'ouvrage du pont et également sur la future esplanade ralliant la voie verte et les axes précédemment évoqués. Aussi, je vous assure prendre en compte vos remarques lors de la réalisation desdits travaux : adoucissement du virage de la voie mixte entre l'esplanade et la voie verte, priorité donnée aux vélos sur les traversées de l'ouvrage et signalétique spécifique.


Vous l'aurez compris, les cheminements doux ont toujours été au cœur de nos politiques publiques et ce, depuis de nombreuses années.

Pour vous assurer de mon engagement, je vous propose de programmer une réunion publique rassemblant les riverains des deux rues citées et votre association, dès cette année. La réflexion sur la mise en place d'un sens unique de circulation en centre-bourg sera au cœur de cette discussion. Les conclusions attendues de l'étude en cours sur un plan vélo, menée par Fumel Vallée du Lot, devraient nous éclairer quant aux choix à opérer.

Par ailleurs, je vous assure de ma détermination à prévoir en 2025 les travaux d'aménagements cyclables sur ces deux voies selon les scénarii que nous aurons travaillé ensemble.

Le service urbanisme vous contactera pour échanger à nouveau sur ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.



Pour le Maire,

Marie-Lou TALET
1^{ère} Adjointe